

Fin d'une entente de transfert – Association de bienfaisance et de retraite des policiers et policières de la Ville de Montréal

Le 22 novembre 2023

Le Secrétariat du Régime de retraite de l'Université du Québec (RRUQ) souhaite vous informer qu'il a été avisé par l'Association de bienfaisance et de retraite des policiers et policières de la Ville de Montréal que celle-ci souhaitait mettre fin, à compter du 15 janvier 2024, à sa participation à l'entente de transfert à laquelle elle est partie avec le Comité de retraite du RRUQ.

Si vous avez actuellement des droits accumulés dans le régime de retraite des policiers et policières de la Ville de Montréal et que vous envisagez un transfert vers le RRUQ, nous vous invitons à compléter une demande de transfert au plus tard le **14 janvier 2024**.

L'avis de cessation de participation à l'entente de transfert peut être consulté au bureau du Secrétariat du RRUQ, à l'adresse apparaissant ci-dessous. Une copie peut également vous être acheminée sur demande, sans frais, par courrier postal ou par courriel.

Le présent avis concerne uniquement l'**Association de bienfaisance et de retraite des policiers et policières de la Ville de Montréal**. Ainsi, l'entente de transfert demeure en vigueur pour les autres régimes de retraite de la Ville de Montréal étant visés par cette entente :

- Régime de retraite des cadres de la Ville de Montréal
- Régime de retraite des contremaitres de la Ville de Montréal
- Régime de retraite des pompiers de la Ville de Montréal

Pour toute question, veuillez communiquer avec le Secrétariat du RRUQ au 418 654-3850 ou sans frais au 1 888 236-3677, ou par courriel à services-participants@rruq.ca.

Le Secrétariat du Régime de retraite de l'Université du Québec

2600, boul. Laurier, bureau 600, Québec (Québec) G1V 4W1

Tél. : 418 654-3850 | 1 888 236-3677 | www.rruq.ca
